

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de l'assemblée spéciale convoquée par monsieur Bruno Tremblay, maire et madame Francine Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe tenue le mercredi 10 juillet 2019 à 16h.

Monsieur le maire Bruno Tremblay préside la séance spéciale à laquelle assistent

Madame Denise Villeneuve
Madame Valérie Roy
Madame Silvy Lapointe
Madame Sara Perreault

Assiste également monsieur Stéphane Leclerc, directeur général

Sont absentes: Mesdames Lynda Gravel et Carmen Gravel

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis convocation
4. Autorisation célébrant
5. Affaires nouvelles
 - a) _____
 - b) _____
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Silvy Lapointe l'ouverture de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

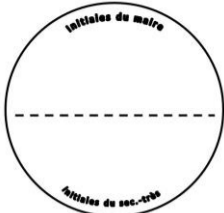
Silvy Lapointe propose l'adoption de l'ordre du jour.

3. Avis de convocation

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé par Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE toutes renoncent au délai d'avis de convocation pour la présente

238-2019



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

séance spéciale.

239-2019

4. Autorisation célébrant

Il est proposé par Silvy Lapointe
appuyé par Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE le conseil municipal accepte que monsieur Bruno Tremblay, maire, dépose une demande auprès du Directeur de l'état civil pour être désigné « Célébrant » de mariage ou d'union civile sur le territoire de Saint-Honoré.

5. Affaires nouvelles :

Aucun sujet

6. Période de questions

Aucune question

7. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée spéciale est proposée à 16h05 par Sara Perreault.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Bruno Tremblay
Maire

Francine Gagnon
Secrétaire-trésorière adjointe